



TEXTE ADOPTÉ n° 585
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

21 décembre 2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention de sécurité sociale**
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement du **Royaume du Maroc**.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **604** (2008-2009), **472**, **473** et T.A. **116** (2009-2010).

Assemblée nationale : **2560** et **3022**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc et du protocole annexe à la convention de sécurité sociale relatif au libre transfert des cotisations à la Caisse des Français de l'étranger, signés à Marrakech le 22 octobre 2007, et dont les textes sont annexés à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2010.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) Nota : voir les documents annexés au projet de loi n° 2560.

ISBN : 2-1113-2080-3



ISSN 1240 - 8468